

Paris, le 3 juin 2019



L'option de paiement du dividende en actions choisie par 82,7% du capital

A l'issue de la période d'exercice, ouverte du 15 au 29 mai, 82,7% du capital a opté pour le paiement du dividende de 4,60€ en actions.

Le paiement du dividende et le règlement-livraison des actions nouvelles auront lieu le 5 juin. Les 3 885 719 actions ainsi émises¹ porteront jouissance au 1^{er} janvier 2019 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan. Le prix d'émission des actions nouvelles est de 81,29 €, correspondant à 90% de la moyenne des cours à la clôture des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende².

Cette opération représente une augmentation de capital de 315,9 M€ et illustre à nouveau la confiance des actionnaires dans la stratégie de Covivio. Elle permet à la société d'avancer significativement vers l'objectif de LTV inférieur à 40%, tout en poursuivant ses investissements notamment dans le pipeline de développement, qui offre une forte rentabilité.



CONTACTS

Relations Presse

Géraldine Lemoine

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00

geraldine.lemoine@covivio.fr

Relations Investisseurs

Paul Arkwright

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85

paul.arkwright@covivio.fr

Laetitia Baudon

Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79

laetitia.baudon@shan.fr

¹ Le nombre d'actions post opération s'établira à 87 141 661 actions

² Le prix d'émission est arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces versée par Covivio.



covivio.eu

Suivez-nous sur Twitter @covivio_
et sur les réseaux sociaux



A PROPOS DE COVIVIO

Fort de son histoire partenariale, de ses expertises immobilières et de sa culture européenne, Covivio invente l'expérience utilisateur d'aujourd'hui et dessine la ville de demain.

Acteur immobilier de préférence à l'échelle européenne, Covivio se rapproche des utilisateurs finaux, capte leurs aspirations, conjugue travailler, voyager, habiter, et co-invente des espaces vivants.

Opérateur européen de référence avec plus de 23 Md€ de patrimoine Covivio accompagne les entreprises, les marques hôtelières et les territoires dans leurs enjeux d'attractivité, de transformation et de performance responsable.

Son approche vivante de l'immobilier ouvre à ses équipes des perspectives de projets et de parcours passionnants.

Le titre Covivio est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - COV), ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan, admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », EPRA BPRs Gold Awards (rapport financier et développement durable), CDP (A), Green Star GRESB, ainsi que dans les indices éthiques ESG FTSE4 Good, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext® CDP Environment France EW, Oekom, Ethibel et Gaïa.

Covivio est noté BBB+ / perspective Stable par Standard and Poor's.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers soumise à l'établissement d'un prospectus. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2018 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de Covivio, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions Covivio.